



1er tournoi Provincial Midget François Beauchemin (Sorel-Tracy) Règlements spécifiques

1. Il y aura trois (3) périodes :

- 1^{ère} période de 10 minutes chronométrées
- 2^{ième} période de 10 minutes chronométrées
- 3^{ième} période de 12 minutes chronométrées

Pour les finales, la 1^{ère} et la 2^e période seront de 10 minutes chronométrées et la 3^e période sera de 15 minutes chronométrées.

2. S'il y a une différence de sept (7) buts après la 2^{ième} période de jeu, la partie se terminera.
3. La glace sera faite entre la 2^e et la 3^e période de chacune des parties.
4. Les équipes ont droit à un (1) arrêt de jeu de 30 secs. par partie.
5. La direction du tournoi se réserve le droit de mettre fin à toutes parties avant la fin du temps prévu si le comportement des équipes est inapproprié.
6. Une équipe qui ne peut présenter le nombre minimum de joueurs pour débiter la partie après plus de 15 minutes de l'heure cédulée de la partie sera déclarée forfait.
7. Les équipes devront être prêtes à débiter une partie 15 minutes avant l'heure cédulée de la partie.
8. Les chambres devront être libérées une demi-heure après la partie.
9. Un joueur qui reçoit trois (3) punitions mineures lors d'une partie sera chassé de la partie et ne pourra revenir au jeu durant cette rencontre peu importe le nature des punitions.
10. Franc-jeu est appliqué pour la durée du tournoi.
11. En cas d'égalité après les périodes réglementaires, la registration fera l'analyse de la feuille de partie pour l'application de franc-jeu. Le règlement de la F.Q.H.G. s'appliquera.
12. En cas d'égalité après les périodes réglementaires pour les parties semi finales et finales, la registration fera l'analyse de la feuille de partie pour l'application de franc-jeu. Le règlement de Hockey Québec s'appliquera.
13. Tous joueurs affiliés insérer dans l'alignement doit obligatoirement remplacer un joueur régulier blessé ou absent. On ne peut pas ajouter de joueurs affiliés à un alignement complet.
14. Tous les cas non prévus dans ce règlement tomberont sous la juridiction de la direction du tournoi et toute décision sera sans appel.
15. L'équipe devra arriver au moins une (1) heure avant la partie.



1er tournoi Provincial Midget François Beauchemin (Sorel-Tracy) Règlements spécifiques

16. Les règlements sont ceux de Hockey Québec. et de Hockey Canada.
17. Le tournoi vérifiera avant chaque match les signatures des joueurs et personnel entraîneur.
18. Une équipe doit avoir parmi son personnel d'encadrement un préposé à la santé et sécurité au hockey. La personne détenant le grade de préposé à la santé et à la sécurité au hockey doit obligatoirement faire partie du personnel qui agit au niveau de l'équipe sur le banc lors d'un match. (HQ 3.5 B.).
19. Le tournoi se dégage de toutes responsabilités concernant les vols, méfaits, méfaits sur les véhicules pour la durée du tournoi.